

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié, portant statut particulier du cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie A des agents de la filière administrative et technique en sa séance du 19 mai 2020 ;
- VU le tableau des effectifs ;
- SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gard et Madame la présidente de la Commission Administrative Paritaire ;

ARRETE

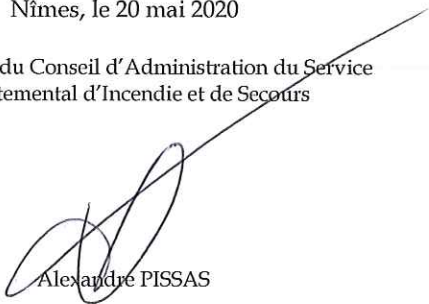
ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne, au choix, pour l'année 2020 est fixée par ordre alphabétique comme suit :

NOM Prénom	Date naissance
PULLARA Jean-Luc	18/04/1960

- ARTICLE 2 :** La présente liste sera communiquée au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard afin que celui-ci en assure la publicité.
- ARTICLE 3 :** Conformément à l'article R421.5 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nîmes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.
- ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gard et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nîmes, le 20 mai 2020

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours



Alexandre PISSAS